

FONDS INTERCOMMUNAL DE SOUTIEN
AUX INSTITUTIONS CULTURELLES DE LA REGION LAUSANNOISE

p.a. Greffe municipal – rte de Cossonay 40 – 1008 Prilly
Tél. 021 622 72 01

RAPPORT A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 MAI 2020
SUR LA GESTION 2019

Le Comité de gestion

En 2018, la composition du Comité de gestion du Fonds intercommunal de soutien aux Institutions culturelles de la Région lausannoise, cité ci-après sous «le Fonds», était la suivante :

- | | |
|--|------------------------|
| ▪ M. Marc Zolliker, Président | Pully |
| ▪ M. Jean-Claude Glardon, Vice-Président | Bussigny-près-Lausanne |
| ▪ M. Antoine Reymond, Trésorier | Prilly |
| ▪ Mme Sylvie Pittet Blanchette | Ecublens |
| ▪ Mme Claire Glauser | Lutry |
| ▪ M. Philippe Somsy | Le Mont-sur-Lausanne |

Les communes membres

En 2019, le Fonds a pu compter sur 19 communes membres, soit Pully, Bussigny-près-Lausanne, Prilly, Ecublens, Lutry, Le Mont-sur-Lausanne, Assens, Belmont-sur-Lausanne, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Echandens, Epalinges, Froideville, Jouxens-Mézery, Paudex, Préverenges, Renens, Romanel-sur-Lausanne et St-Sulpice. Il a en outre bénéficié du don de 2 communes alliées qui n'ont pas signé la convention, à savoir, Chavannes-près-Renens et Savigny.

Représentation du Fonds au sein des conseils de fondation des institutions

La Municipalité de Lausanne a nommé les représentants du Fonds suivants au sein des conseils des institutions pour la législature 2016-2021 :

- M. Jean-Claude Glardon au sein du Conseil de la Fondation de l'Orchestre de chambres de Lausanne;
- Mme Sylvie Pittet Blanchette au sein du Conseil de la Fondation pour l'art dramatique;
- M. Antoine Reymond au sein du Conseil de la Fondation pour l'art musical, lyrique et chorégraphique;
- M. Marc Zolliker au sein du Conseil de la Fondation du Béjart Ballet Lausanne.

Séances du Comité de gestion

En 2019, le comité s'est réuni à deux reprises, le 30 janvier à Lutry et le 11 septembre au Mont-sur Lausanne.

Assemblée générale

L'assemblée générale du Fonds s'est tenue le 13 juin 2019 au Théâtre de Beaulieu à l'invitation du Béjart Ballet Lausanne, en présence des représentants des 4 institutions culturelles soutenues par le Fonds : Mme Sophie Mercier, Directrice administrative et financière du Théâtre de Vidy, M. Cédric Divoux, Administrateur de l'Opéra de Lausanne, M. Alexandre Curchod, Président du Conseil de Fondation de l'Orchestre de Chambre de Lausanne, M. Benoît Braescu, Directeur exécutif de l'Orchestre de Chambre de Lausanne, Mme Roberta Ocozia, Adjointe au Directeur exécutif de l'Orchestre de Chambre de Lausanne,

Mme Régina Zwahlen, Directrice administrative du Béjart Ballet Lausanne, M. Jean Ellgass, Directeur exécutif du Béjart Ballet Lausanne.

La séance a été suivie d'un cocktail dînatoire et d'une représentation du spectacle Dixit Cinéma-Danse-Théâtre, chorégraphies de Maurice Béjart et Gil Roman, écriture et mise en scène de Marc Hollogne, le tout généreusement offert par le Béjart Ballet Lausanne.

Secrétariat

La gestion administrative du Fonds est assumée par Mme Christine Keberlé Joyet, Secrétaire du Fonds.

Subventions aux Institutions et résumé des comptes

A cette occasion, l'assemblée a accepté à l'unanimité de verser aux 4 institutions de base les mêmes subventions que pour les trois dernières années, à savoir un total de CHF 850'000.- réparti comme suit :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
➤ Béjart Ballet Lausanne :	CHF 170'000.-	CHF 170'000.-
➤ Théâtre de Vidy-Lausanne :	CHF 255'000.-	CHF 255'000.-
➤ Orchestre de Chambre de Lausanne :	CHF 170'000.-	CHF 170'000.-
➤ Opéra de Lausanne :	CHF 255'000.-	CHF 255'000.-
TOTAL	CHF 850'000.-	CHF 850'000.-

En résumé, le montant total des subventions allouées en 2019 aux Institutions s'élève à CHF 850'000.-. Le montant des subventions versées par les communes se monte à CHF 858'451.12 soit une légère hausse par rapport à l'année précédente (CHF 854'272.- en 2018). Le bilan au 31 décembre 2019 se solde sur un capital de CHF 18'388.75.

Pour information, le budget 2019 de la Ville de Lausanne pour ces 4 institutions se montait à CHF 24'262'900.-. Idéalement, selon la Convention, la quote-part des communes devrait atteindre le 10% de cette somme, soit CHF 2'426'290.- (CHF 14.48 par habitant).

Carte Cultissime

Le nombre de cartes émises depuis le début du projet en juin 2015 s'élève au 31 décembre 2019 à 1'942 (562 nouvelles cartes émises en 2019). Un chiffre encourageant bien que toujours supérieur à leur utilisation par les bénéficiaires. Ceci s'explique par le fait que certaines communes offrent ces cartes à leurs jeunes citoyens pour leur 18^{ème} anniversaire. Il en ressort tout de même une progression notoire depuis 2016 (81 places achetées en 2016 / 340 places achetées en 2017 / 212 places achetées en 2018, 226 places achetées en 2019).

Fonds intercommunal de soutien
aux institutions culturelles de la région lausannoise
Le Président : Le Vice-Président :



M. Zolliker



J.-C. Glardon